



Paris 10 juillet 2019
Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Projet de décret relatif à la convention-type de mise à disposition des services des DRONISEP aux régions dans le cadre de l'article 18 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs,
Cher(e)s collègues,

En avril, le CSFPT avait rejeté à la majorité un projet de décret dit DRONISEP au nom du respect des intérêts tant des agents que de la préservation de la qualité du service public de l'orientation.

Depuis, le décret n°375 du 26 avril 2019 est intervenu permettant aux Régions d'expérimenter le transfert des personnels des CIO.

Le présent projet de décret s'inscrit dans la même logique que nous combattons. Aussi la CGT votera-t-elle contre en réitérant son analyse afférente.

Merci de votre attention